

# Nourrir son sol et son troupeau en agriculture de conservation



13 février et 13 mars 2019

Figeac

de 9h30 à 17h00

**Comprendre et optimiser les principes de l'agriculture de conservation  
Appliqués à l'alimentation du troupeau.**

## Contenu du stage

### **Élaborer une ration à base de fourrage vert.**

Fonctionnement du rumen. La nécessaire fibre FTH, une Fibre de Haute Technologie. Notion de fertilité. Nourrir les sols pour supprimer les pollutions agricoles : séquestration de carbone et suppression de la minéralisation de l'humus, de l'érosion et des ruissellements, de la fuite des nitrates.

### **Construire un système de culture autonome. Établir des points de repères économiques autour de la production.**

Les méteils immatures, les prairies sursemées, la double culture méteil/maïs. Comment diviser par 2 le coût alimentaire. Calcul d'un coût de production, tenir compte des charges. Des indicateurs simples : Chiffre d'affaire/hectare – Coût de production par hectare. Autres gains économiques : santé et longévité des animaux.

### **Mettre en place une prairie céréalière. Évaluer les impacts sociaux des évolutions de pratique.**

Construire un système de culture qui produit l'autonomie de l'élevage. Rester dans des systèmes de cultures principales.

La prairie céréalière, une solution simple à envisager. Approche sur la mécanisation et l'organisation du travail. Repérage des indicateurs de performance.

L'impact de ces pratiques sur l'image vis à vis du grand public en particulier par la disparition, à terme, de l'érosion des terres dans les fossés et sur les routes.

**Durée : 2 jours**

**Public ciblé : éleveurs intéressés par les techniques de semis directs**

## Rythme et méthode

Exposés en salle, échanges et cas pratiques. Un document repère sera fourni aux stagiaires qui leur permettra de relever leurs indicateurs ainsi que leur évolution un an après.

## Droits d'inscription

Prise en charge VIVEA pour les exploitants, conjoints collaborateurs, porteurs de projet en cours d'installation et aides familiaux, **à jour de leur cotisation formation auprès de la MSA.**

Pour les salariés agricoles : **322 €** prise en charge partielle par le Fafsea.

Autre statut : **100€**

Paiement en espèce ou par chèque établi à l'ordre de Mr l'Agent Comptable de la Chambre d'Agriculture du Lot.

## Modalités d'inscription

Inscription auprès du service formation par téléphone au 05 65 23 22 13 ou par mail : [formation@lot.chambagri.fr](mailto:formation@lot.chambagri.fr).

**Responsable de stage :**  
**Léna TANGUY**, conseillère territoriale

**Intervenant :**  
**Konrad SCHREIBER** agronome, membre de l'institut de l'agriculture durable.

**Une attestation de formation vous sera remise à l'issue de la formation**